

BLEU DE FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
SECTION HÉRAULT



*« Désormais nous aurons deux ordres,
l'un rouge, l'autre bleu,
aux couleurs de notre drapeau. »*

Charles de Gaulle

« 2020 année de Gaulle »

*-oOo- triple anniversaire du Général -oOo-
naissance 22 novembre 1890
appel du 18 juin 1940
décès 9 novembre 1970*

DÉCEMBRE 2020

Statue du général de Gaulle placée au musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

Limites géographiques des secteurs de l'A.N.M.O.N.M.

Section de l'Hérault décembre 2020

**- 6 -
Vallées de l'Hérault
et Hauts cantons**

**- 3 -
Castelnau
Pic Saint Loup**

**- 1 -
Grand
Montpellier**

**- 8 -
Pays de l'Or
et de Lunel**

**- 7 -
Bassin de Thau**

**- 4 -
Hérault Méditerranée**

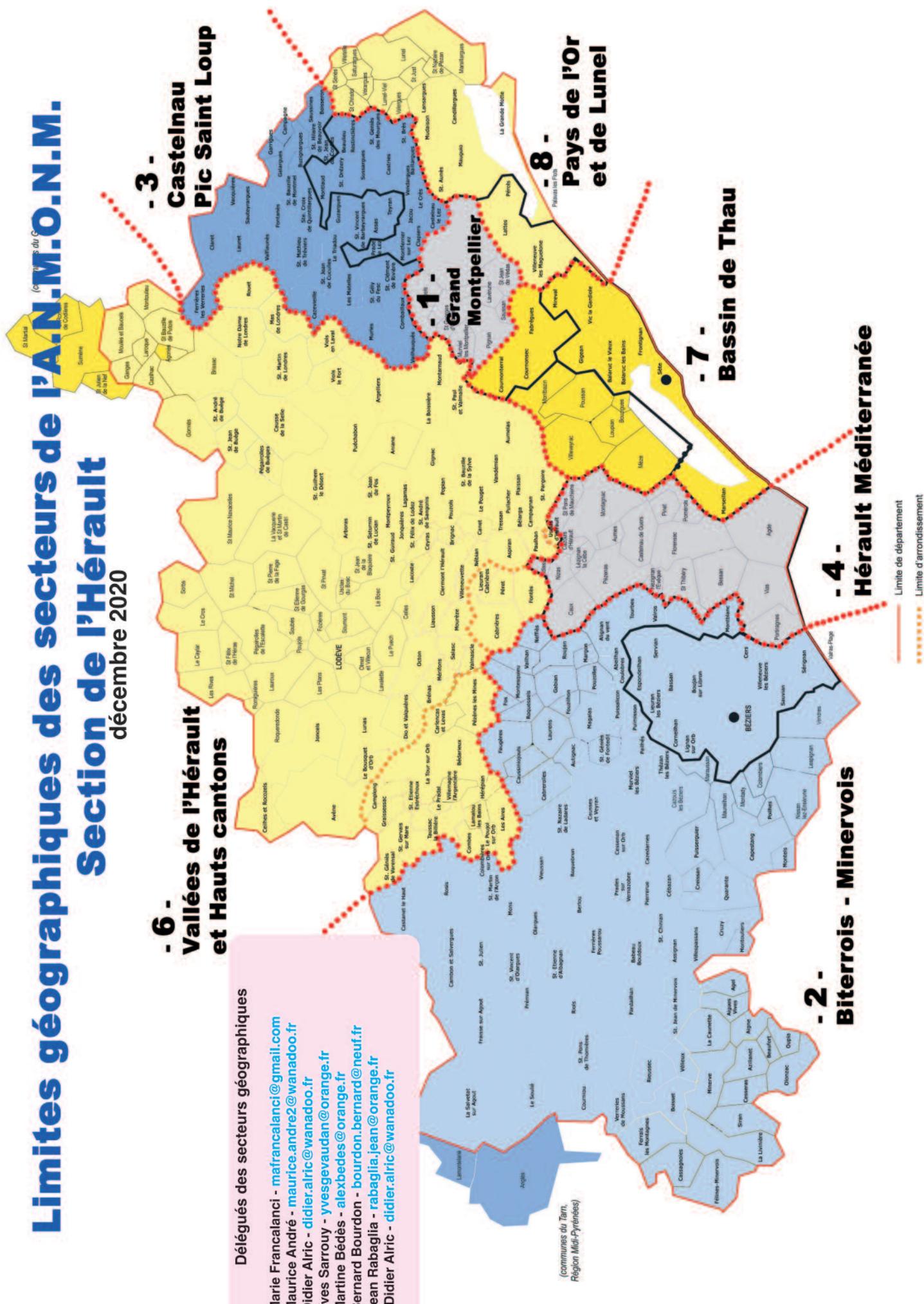
**- 2 -
Biterrois - Minervois**

Délégués des secteurs géographiques

- 1 - Marie Francalanci - mafrancalanci@gmail.com
- 2 - Maurice André - maurice.andre2@wanadoo.fr
- 3 - Didier Alric - didier.alric@wanadoo.fr
- 4 - Yves Sarrouy - yvesgevaudan@orange.fr
- 6 - Martine Bédès - alexbedes@orange.fr
- 7 - Bernard Bourdon - bouardon.bernard@neuf.fr
- 8 - Jean Rabaglia - rabaglia.jean@orange.fr
- 11 - Didier Alric - didier.alric@wanadoo.fr

(communes du Terr.
Région Midi-Pyrénées)

— Limite de département
- - - - - Limite d'arrondissement



Le mot du président



Chers compagnons,

L'année 2020 qui vient de se terminer restera dans la mémoire collective comme une des pires années sur le plan mondial et national au niveau des activités professionnelles, éducatives, culturelles, sportives, associatives et relations humaines du fait de la présence d'un nouveau virus qui a paralysé, voire quasiment bloqué toutes les activités.

Notre association nationale et départementale a donc subi cette crise sanitaire, sans pouvoir se projeter sur un possible futur, entraînant l'organisation des assemblées générales en non présentiel, soit par vidéo ou par correspondance.

Notre présence aux différentes cérémonies ou manifestations s'est souvent limitée à la présence de notre drapeau avec nos porte-drapeaux que nous remercions pour leurs indéfectibles disponibilités.

Les remises des prix nationaux et départementaux ont quasiment toutes été reportées en 2021, en espérant que ces cérémonies puissent à nouveau trouver leur éclat et symbolique dans une société qui n'a jamais eu autant besoin de repères dans toutes les franges de sa population.

Si les réseaux sociaux et autres moyens de communication ont pu supplanter les relations humaines en évitant de couper la chaîne de transmission de la pensée entre les individus, il en résulte que nous avons dû et que nous devons apprendre à vivre autrement avec des séquelles tangibles que les sociologues devront analyser prochainement.

Dès que cela sera possible, nous devons reconstituer le socle de notre vivre ensemble qui est le ciment de notre nature humaine et sans lequel notre société ne trouve plus des valeurs à partager ou à échanger, d'autant que des actions violentes et barbares ont entaché notre représentation assumée de la laïcité et de l'ordre public.

Dans ce contexte, la règle des 3 C - Civisme – Citoyenneté – Civilité – devra retrouver le niveau qu'elle connaissait avant cette crise, avec les retours d'expériences de ces derniers mois permettant si possible de la revaloriser dans un souci de transmission bonifiée aux générations montantes.

En vous souhaitant le meilleur pour cette nouvelle année, soyez assurés de mon entier dévouement en vous priant d'agréer mes plus respectueuses et cordiales salutations.

Yvan Marcou

Administrateur national
Président départemental

Sommaire

P. 2 - Nos compagnons à l'honneur - **P. 3** - JO du premier janvier 2021 - **P. 4 - 5** - Médaille engagement
P. 6 - 7 - Comité d'honneur - **P. 8 - 9 - 10** - AG nationale du 3 décembre - **P. 11** - AG section 34
P. 12 - Organigramme section 34 - **P. 13** - Gardons en mémoire nos compagnons
P. 14 à 17 - Rapport d'activité - **P. 18 à 22** - Rapport commission civisme - éducation citoyenne - JSP
P. 23 - 24 - COVID - **P. 25** - 100 ans Martin-Dupont - **P. 26** - Paulette Ayot nous a quittés
P. 27 - 28 - activités section 34 - **P. 29** - Solidarité - Agenda - Ours

Nos compagnons à l'honneur

Témoins d'une pandémie mondiale qui a aussi touché notre pays avec la circulation d'un nouveau virus entraînant des confinements et des précautions drastiques de distanciation sociale qui restent toujours d'actualité. C'est dans ce contexte que toutes les remises de la décoration de l'ordre national du Mérite ont été reportées sine die. L'année 2020 restera comme une année « blanche » dans notre mémoire collective en matière d'activité associative.

Espérons que 2021 nous apporte les meilleurs remèdes à cette situation afin que le monde d'après retrouve en partie son indépendance au travers d'une résilience dont nous devons être les premiers acteurs en honorant en premier nos récipiendaires pour que vive l'ANMONM avec le renfort de nouveaux membres autour de nos cérémonies et projets communs tournés vers le civisme et l'engagement citoyen de la jeunesse de notre pays.

Nominations et promotions - rappel

mai 2019

Mme Colette ARNARDI - Béziers - Chevalier
Mme Nourollah AHMADI - Montpellier - Chevalier
Mme Brigitte BLIN - Montpellier - Chevalier
M. Eric BACCINO - Montpellier - Chevalier
Mme Nelly SOUCHAR - Clapiers - Chevalier
M. Patrick DESBROSSES - Colombières-sur-Orb - Officier
Mme Fatila EL MOUMNI - Montpellier - Chevalier
M. Jean-Baptiste FERRACCI - Montferrier-sur-Lez - Chevalier
M. Remy IANOTTO - Béziers - Chevalier

Mme Marie-Hélène ROUX-DARPHIN - Montpellier - Chevalier
Mme Souas SEBBAR - Montpellier - Chevalier
M. Gérard VERDANET - Pignan - Officier

décembre 2019

Mme Gwenola STER - Saint-Gély-du-Fesc - Chevalier
Mme Martine MARRAGOU - Montpellier - Chevalier
M. Olivier BLANC - Chevalier

Bienvenue aux nouveaux membres titulaires membres d'honneur et sympathisants

soit 46 compagnons depuis le 1er janvier 2019

Membres d'honneur adhérents 2020:

M. Jacques WITKOWSKI - Préfet de l'Hérault

Mme Sophie BÉJEAN - Rectrice de la région académique Occitanie et de l'académie de Montpellier

Mme Anne-Lucie WACK - Directrice générale de Montpellier SupAgro - Présidente de la Conférence des Grandes Écoles

M. Michaël DELAFOSSE - Maire de la ville de Montpellier - Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Mme Danielle ABEN - Montpellier - 2020
Mme Colette ARNARDI - Béziers - 2019
M. Nourollah AHMADI - Montpellier - 2020
M. Éric BACCINO - Montpellier - 2019
M. Alex BEDES - Fozières - 2019
M. Didier BIBARD - Béziers - 2019
Mme Suzanne BONBONNELLE - Montpellier - 2020
M. Hocine BOUDJEMA - Saint-Pons - 2019
Mme Mireille BOURTAYRE - La Grande-Motte - 2019
M. Laurent CARRIE - Montagnac - 2019
M. David CASANOVA - Marseillan - 2020
Mme Maria CIAZINSKI - Le Cap d'Agde - 2019
M. Henri COQUELLE - Clermont-l'Hérault - 2020
Mme Catherine RASIGADE - Caux - 2019
M. Michel COMBEAU - Marsillargues - 2019
Mme Lucie CZTERNASTEK - Lattes - 2019
M. Patrick DESBROSSES - Colombières-sur-Orb - 2019
M. Marc DUPUIS - Le Grau-du-Roi - 2019
M. Jean-Baptiste FERRACCI - Montferrier-sur-Lez - 2019
M. Yves FOURNIER - Vouvray - 2020
M. Vincent FUENTES - Montbazin - 2019

Mme Danielle GAREN - La-Grande-Motte - 2019
M. Raoul GENEVIEVE - Saint-Jean-de-Védas - 2019
M. Michel GRAS - Teyran - 2019
M. Alain GUIGARD - Saint-Aunès - 2019
M. Moussa HAROUNE - Lunel - 2020
M. Bernard JACQUIN - Saint-Clément-de-Rivière - 2020
M. Bernard MALLET - Montferrier-sur-Lez - 2020
Mme Martine MARRAGOU - Montpellier - 2020
M. Albert MOLINA - Montpellier - 2020
M. Philippe PANNETIER - Espondeilhan - 2019
M. Michel PETIT - Saint-Mathieu-de-Trévières - 2019
M. Jean-François POULAIN - Assas - 2019
M. Laurent ROTA - Agde - 2019
M. Jean-Claude SALVADOR - Brignac - 2020
M. Patrick SIGAL - Manduel - 2019
Mme Gwenola STER - Saint-Gély-du-Fesc - 2020
Mme Christiane THEVENON - Villeneuve-lès-Magelone - 2019
M. Jacques VANEL - Assas - 2019
M. Jacques VERDANET - Pignan - 2020
M. Bruno ZISSMAN - Palavas-les-Flots - 2019
Mme Martine WANONO - Montpellier - 2020

Pas de nominations et promotions de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite en 2020.



Courant mai 2020, le Président de la République avait décidé de regrouper ces publications le 1^{er} janvier 2021.

Ainsi, le Journal Officiel a publié ce même jour toutes les nominations et promotions civiles de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite.

Les nouvelles promotions de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite rendent hommage aux Français investis dans la lutte contre la crise sanitaire.

3 884 personnes sont distinguées dans la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite, dans une édition spéciale du Journal officiel publiée le 1er janvier 2021. 63 % des nouveaux décorés le sont au titre de leur engagement dans la lutte contre la Covid-19, ainsi que l'a souhaité le Président de la République, grand maître des ordres nationaux.

Quatre promotions civiles sont aujourd'hui regroupées : la promotion du 14 juillet 2020 et celle du 1er janvier 2021 de la Légion d'honneur, ainsi que les deux promotions de l'ordre national du Mérite qui auraient été publiées en mai et novembre 2020. Elles ont été décalées de manière à permettre de récompenser les personnes qui s'investissent dans la crise sanitaire depuis de longs mois, et seront suivies de nouvelles nominations en 2021. Par ailleurs, la Médaille de l'engagement face aux épidémies, créée en 1885, sera prochainement réactivée et viendra compléter ces attributions des ordres nationaux.

Les promotions du 1er janvier 2021 sont à parité et respectent les contingents annuels assignés aux ministres, en charge de faire les propositions d'attribution. Ainsi, 1 229 personnes sont décorées de la Légion d'honneur : 1 087 chevaliers, 111 officiers, 21 commandeurs, 7 grands officiers et 3 grand'croix. Parmi elles, 40 personnes décédées des suites de la Covid-19 sont nommées chevaliers à titre posthume ainsi que le permet le code de la Légion d'honneur pour les personnes « tuées dans l'accomplissement de leur devoir ». Dans l'ordre national du Mérite, 2 655 personnes sont distinguées, réparties entre 2 385 chevaliers, 225 officiers, 35 commandeurs, 7 grands officiers et 3 grand'croix.

Parmi les décorés pour leur investissement dans la lutte contre l'épidémie, on constate une grande diversité d'activités, ce qui témoigne de la forte mobilisation des Français dans l'effort national. Se dessine également une prédominance de personnes issues du secteur de la santé et appartenant à tout niveau hiérarchique.

Sources : Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Au moment où nous publions cette édition de Bleu de France, nous relevons les noms des nouveaux promus et nommés dans l'ordre national du Mérite dans le département de l'Hérault.

M. Bertrand ABBAL - chevalier - médecin anesthésiste réanimateur d'un organisme médico-chirurgical et médecin au service de santé et de secours médical du SDIS 34;

M. Pierre CHÂTEL - commandeur - avocat au barreau de Montpellier, ancien bâtonnier;

M. André JUSTE - chevalier - président de l'union nationale des combattants de Roujan;

M. Marc PIMPETERRE - chevalier - directeur général d'union départemental des associations familiales;

M. Pierre TUR - chevalier - médecin chef du service de santé et secours médical du SDIS 34.

N.B. : Toute omission ou oubli, ne saurait engager la responsabilité de la rédaction en vous demandant de vous référer à la publication du Journal Officiel du 1er janvier 2021.

La future médaille de l'engagement face aux épidémies à l'aune du droit

Le Gouvernement a annoncé à l'issue du Conseil des Ministres du 13 mai 2020 la création prochaine d'une médaille de l'engagement face aux épidémies « afin de récompenser les personnes qui se sont dévouées pendant la crise du Covid-19 ».

Cette reconnaissance de la Nation est présentée comme la réactivation de la médaille d'honneur des épidémies créée en 1885 à l'occasion de l'épidémie de choléra qui avait frappé Marseille.

Le choix du Gouvernement répond à la logique et aux exigences normatives du droit des ordres et médailles français, aussi appelé droit de la phaléristique, codifié en partie en 1962 au sein du Code de la Légion d'honneur, de la médaille militaire et de l'ordre national du Mérite. En effet, son choix était restreint parmi l'ensemble des décorations existantes en France et pouvant être utilisées dans le cas de l'actuelle pandémie.

Le moment exceptionnel que vit la France et le monde dû à la Covid-19 a vu l'émergence d'un certain nombre d'actions valeureuses et de comportements héroïques. La question d'un témoignage public de reconnaissance s'est alors rapidement posée.

Dès le 21 mars, l'avocat Éric Morain a proposé de citer à « l'Ordre de la Nation et à l'Ordre de la Légion d'honneur » l'ensemble du personnel hospitalier pour rendre honneur à leur dévouement et à leur courage. Le député Philippe Gosselin lui a emboîté le pas cinq jours plus tard en demandant la création d'une médaille des épidémies pour la reconnaissance du personnel soignant. Les initiatives privées se multipliant, à l'image de la Monnaie de Paris qui a lancé mi-avril une médaille de « merci en hommage aux héros de notre quotidien mobilisés pendant la crise sanitaire », le Gouvernement a décidé de prendre position officiellement dans le débat.

La récompense des mérites acquis pendant l'épidémie du Covid-19 pouvait être envisagée selon deux voies différentes : soit l'attribution d'une récompense nationale existante (I), soit la création d'une nouvelle décoration (II). Le Gouvernement a opté pour les deux.



La Monnaie de Paris a édité une médaille pour remercier les professions mobilisées et lever des fonds pour la Fondation de France. (©Monnaie de Paris)



Décoration française créée le 31 mars 1885 pour récompenser les personnes qui se sont dévouées à l'occasion des épidémies. La médaille comprenait quatre échelons : bronze, argent, vermeil et or, due à Hubert Ponscarme, quels que soient le grade et le ministère décernant (excepté pour le ministère de la Marine). Sur le revers, un cartouche nominatif rectangulaire, surmonté d'un caducée et d'une palme, permettait de graver le nom du récipiendaire.

I - L'attribution d'une récompense nationale existante.

Le Gouvernement avait le choix entre attribuer l'un des deux ordres nationaux (ordre de la Légion d'honneur et ordre national du Mérite) ou la médaille d'honneur de la santé et des affaires sociales. La communication du Premier Ministre montre que seuls les ordres nationaux ont été retenus : « La promotion civile dans l'ordre national du Mérite du 15 mai sera regroupée cette année avec la promotion ultérieure [celle du 14 juillet] sur la base d'un contingent annuel. Pour cette promotion, comme pour celle dans la Légion d'honneur, les propositions comprendront une part importante de personnes ayant contribué à la lutte contre le virus, à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activités. »

Outre le fait de mettre l'accent en premier sur l'ordre national du Mérite (dans le but inavoué de ne pas galvauder la Légion d'honneur), la formulation utilisée pourrait amener à penser que le recours aux ordres nationaux marque la volonté d'un hommage renforcé, à la mesure de la crise sanitaire. En effet, de manière un peu schématique et réductrice, les ordres récompensent des mérites plus importants que ne le font les médailles.

La raison nous semble tout autre et est à chercher au sein des dispositions actuelles du Code de la Légion d'honneur. Les conditions habituelles d'attribution des ordres nationaux requièrent une durée minimum de services (vingt années pour la Légion d'honneur, dix années pour l'ordre du Mérite), nécessairement absente pour la majorité des « héros du quotidien » dont seules les actions récentes vont pouvoir être prises en compte. L'attribution à titre exceptionnel, bien que prévue par le Code de la Légion d'honneur reste dérogatoire. Toutes les personnes ne peuvent donc pas être récompensées par cette voie-là.

Le refus de recourir à la médaille d'honneur de la santé et des affaires sociales, créée par décret du 2 février 2012 et récompensant « *les personnes, qu'elles soient ou non de nationalité française qui, dans leur activité professionnelle ou à titre bénévole, ont rendu des services honorables dans le domaine sanitaire et social* », s'explique pour deux raisons. D'une part, cette décoration relève du Ministère des Solidarités et de la Santé, qui en est le créateur. Un possible conflit d'intérêts pouvait exister quant à l'opportunité de récompenser des personnes ne relevant pas du domaine sanitaire. C'est pourquoi la nouvelle décoration dépendra administrativement de Matignon. D'autre part, la médaille d'honneur de la santé et des affaires sociales jouit actuellement d'un statut particulier puisque, après deux promotions, le ministère des Affaires sociales et de la Santé d'alors a décidé d'en suspendre l'attribution dans l'attente d'une étude plus approfondie de son dispositif. Malgré la question n° 55627 posée par le député Jacques Cresta en 2014, aucune évolution n'est à signaler depuis, cette médaille étant de facto suspendue.

Le recours aux décorations existantes ne permettant pas pleinement de récompenser celles et ceux qui se sont particulièrement dévoués pendant les périodes de maladies épidémiques, il ne restait donc au Gouvernement que la solution de la création d'une nouvelle décoration.

II. La création d'une nouvelle décoration.

Pour créer une médaille ad hoc pour la crise sanitaire actuelle, le Gouvernement n'a eu qu'à se plonger dans le riche passé français des décrets en termes de phaléristique, plusieurs décorations ayant existé par le passé. Son choix s'est porté sur la médaille d'honneur des épidémies, créée par décret du 31 mars 1885 et destinée à récompenser « *les personnes qui se sont particulièrement signalées par leur dévouement pendant des maladies épidémiques* ».

Cette médaille, après avoir été remaniée à diverses occasions, fut supprimée en août 1962 lors de la création de l'actuelle médaille d'honneur du Service de santé des armées, aux conditions d'attribution plus restreintes.

La médaille d'honneur de l'hygiène, instituée en 1912 et abolie en 1938, destinée à récompenser les actions qui ne seraient pas prises en compte par la médaille des épidémies, aurait pu également inspirer le Gouvernement pour distinguer les mérites sanitaires des mérites non-sanitaires. Celui-ci a préféré une décoration unique pour montrer l'unité des efforts de la Nation.

Il faut noter que le choix d'une médaille ancienne présente un avantage économique non négligeable : les moules de fabrication existent déjà à la Monnaie de Paris, réduisant ainsi les coûts de production. Les différents éléments communiqués le 13 mai montrent que le Gouvernement s'inscrit dans la tradition d'un point de vue normatif.

Il a été décidé de créer trois échelons (bronze, argent, or), pour distinguer l'importance des mérites acquis. Cette mesure est habituelle en droit de la phaléristique et reprend ce qui existait pour la médaille des épidémies, en supprimant toutefois l'échelon vermeil, jugé trop peu distinctif de l'échelon or.

Une agrafe « covid-19 » sera associée à la médaille. C'est de nouveau une constante dans les décrets récents de création de décorations, destinée à ancrer une médaille générique au sein d'un événement ponctuel en cours. C'est par exemple le cas avec la médaille de la sécurité intérieure.

L'attribution à titre posthume est également prévue, ce qui est habituel et fait sens au sein d'une épidémie mortelle.

Une nouveauté est à signaler, c'est la possibilité de décerner la future médaille « *à titre individuel ou collectif (personnel d'une entreprise ou d'une association)* ». Cette disposition, surprenante, est la réponse donnée à la question du chiffre potentiellement élevé du nombre d'attributions qui pourrait poser problème. Comment être sûr de récompenser tout le monde sans créer de sentiment d'oubli ? Et ne va-t-on pas trop récompenser ? C'est un choix politique qui sera à faire lors de la précision des conditions d'attribution (catégories des personnes concernées ; nature, nombre et durée des actes pris en compte ; établissement d'une commission d'attribution, etc.), certaines décorations étant décernées de manière restreinte, d'autres plus largement. Il convient toutefois de constater qu'en temps exceptionnels, le nombre d'attributions est nécessairement et proportionnellement très élevé. La Croix de guerre 1914-1918 fut ainsi accordée à plus de deux millions de personnes.

Il reste cependant plusieurs interrogations sur lesquelles le Gouvernement ne s'est pas prononcé. En premier lieu, il lui faudra déterminer si cette décoration est une médaille commémorative (elle récompense alors tous les participants à un événement, même pour un engagement minime) ou une médaille d'honneur (elle récompense alors seulement des mérites spécifiques, répondant à une classification stricte de gradation des actions).

En second lieu, il devra décider si cette décoration récompense uniquement les personnes qui ont œuvré d'une manière ou d'une autre à la lutte contre l'épidémie, ou si elle prend en compte aussi les victimes de la pandémie. À l'instar de la médaille des blessés militaires (décret du 17 août 2016) ou civils de guerre (décret du 1er juillet 1918) ou de la médaille nationale de reconnaissance aux victimes de terrorisme (décret du 12 juillet 2016), cette décoration pourrait récompenser les victimes du coronavirus. Si cette attribution est inhabituelle en phaléristique, puisqu'elle ne récompense aucun mérite particulier, elle est un témoignage de solidarité envers ceux qui ont souffert dans leur chair du virus.

About Matthias Martin - Maître de conférences en droit privé, spécialiste en droit de la phaléristique.

Le comité d'honneur



Mme Monique Roux
Présidente fondatrice
de l'Association SOS Rétinite France.



Président d'honneur
M. Jacques Witkowski
Préfet de l'Hérault.



Mme Sophie Béjean
Rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités.



Général de corps d'armée (CR) Michel Alaux
ancien inspecteur de la gendarmerie nationale.



Général d'armée (2S) Elrick Irastorza
ancien chef d'État-Major de l'armée de Terre
ancien membre
du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.



Général de brigade aérienne (CR) François Monssus



M. Robert Ménard
Maire de Béziers
Président de la communauté d'agglomération
Béziers Méditerranée.



M. le Professeur François-Bernard Michel
Membre de l'Académie de médecine et de l'Institut de France
Médecin, poète, écrivain.



M. Michaël Delafosse
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole.



Mme Anne-Lucie Wack
Directrice générale de Montpellier SupAgro
Présidente de la Conférence des Grandes Écoles

Madame Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités.



Mme. Sophie Béjean

Mme Sophie Béjean est nommée rectrice de l'académie de Montpellier et de la région académique Occitanie, lors du Conseil des ministres du 5 février 2020. Elle succède à Mme Béatrice Gille qui est nommée directrice du Conseil d'évaluation de l'école à Paris.

Professeure de sciences économiques à l'université de Bourgogne, Mme Sophie Béjean était depuis mars 2016 rectrice de l'académie de Strasbourg.

Elle a présidé d'avril 2013 à mars 2016 le conseil d'administration de Campus France, ainsi que le conseil d'administration du Cnous. Elle a également été présidente du comité pour la Stranes (Stratégie nationale de l'enseignement supérieur) et a remis un rapport à François Hollande, président de la République, en septembre 2015.

Mme Sophie Béjean est membre du conseil scientifique de l'Inserm et a présidé le Collège des économistes de la santé de janvier 2013 à janvier 2016.

Elle est présidente de l'AFDESRI (Association pour les femmes dirigeantes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) depuis décembre 2017.

Titulaire d'un doctorat et d'une HDR (Habilitation à diriger des recherches) en sciences économiques, spécialisée en économie de la santé, Mme Sophie Béjean effectue la totalité de son cursus universitaire à l'université de Bourgogne. Elle est maître de conférence en 1992 puis professeure (2003) à l'université de Bourgogne.

Présidente de l'université de Bourgogne de mai 2007 à mai 2012, Mme Sophie Béjean fonde et préside le PRES Bourgogne Franche-Comté (2010 à 2012). Avec ses partenaires de Franche-Comté, elle crée l'université fédérale Bourgogne Franche-Comté en 2010, sous forme d'une association de préfiguration qui deviendra par la suite la Comue Bourgogne Franche-Comté.

Elle préside, de décembre 2010 à juin 2012, la commission des moyens et des personnels de la CPU (Conférence des présidents d'université).

Avant d'être présidente de l'université, Mme Sophie Béjean est conseillère pour les relations avec le monde économique (2003-2005) puis vice-présidente déléguée aux enseignements (2006-2007).

Elle crée puis dirige le master professionnel management et évaluation des organisations de santé. Responsable d'une équipe de recherche en économie de la santé depuis 2003, Mme Sophie Béjean est l'auteure de nombreuses publications dans des revues à comité de lecture et d'ouvrages relatifs à l'économie de la santé. Elle dirige le laboratoire d'économie de Dijon de janvier 2014 à mars 2016.

Elle a reçu le prix de thèse de la faculté de sciences économiques et de gestion de l'université de Bourgogne et celui de l'Association d'économie sociale.

Mme Sophie Béjean est chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre national du Mérite.



Le 3 décembre 2020

Assemblée générale nationale diffusée en direct sur Youtube pour cause de distanciation sociale.

Les conditions sanitaires exceptionnelles de l'année 2020, ont amené une organisation de l'assemblée générale statutaire présentant les bilans de l'année 2019 par correspondance avec un vote électronique pour approuver les résolutions proposées, ainsi que le renouvellement du tiers sortant. Les résultats de ces votes ont été présentés le 3 décembre filmé en direct sur Youtube à partir du siège national.

Organisation de cette consultation :

Assemblée générale extraordinaire :

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire par le président national.

Présentation des modifications des statuts et du règlement intérieur dans leurs versions définitives.

- Résolution 1 : Validation formelle du texte des statuts présentés dans leur intégralité, **vote** ;

- Résolution 2 : Validation formelle du texte du règlement intérieur présenté dans son intégralité, **vote** ;

- Résolution 3 : Vote du pouvoir à donner au groupe composé du président, du secrétaire général, du trésorier et des membres de la commission statuts et règlement intérieur, de procéder en cas de besoin aux modifications qui seraient demandées, le cas échéant, par le ministère de l'Intérieur ou le Conseil d'État avant publication desdits statuts au Journal officiel, **vote** ;

Clôture de l'assemblée générale extraordinaire par le président national.

Assemblée générale ordinaire :

Ouverture de l'assemblée générale.

- Rapport d'activités 2019, **vote** ;

- Rapport financier 2019 incluant le compte de résultat de la revue « Le Mérite » ;

- Rapport du commissaire aux comptes et **vote** ;

- Budget 2021, **vote** ;

- Élections des administrateurs, vote 10 candidats 7 postes à pourvoir, **vote** ;

- Validation des cotisations « membre à vie », **vote** ;

- Validation des contributions pour les sympathisants, **vote** ;

- Ratification des admissions à l'honorariat ;

- Réponses aux questions écrites ;

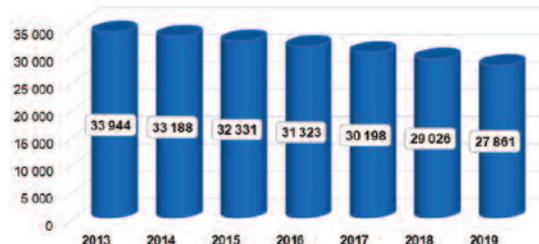
- Clôture de l'assemblée générale ordinaire par le président national.

Les documents transmis par courriel aux délégués étaient accompagnés des statistiques suivantes.

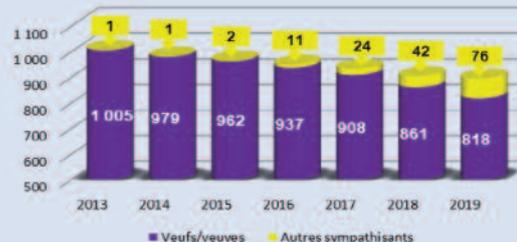


ANMONM

Nombre d'adhérents

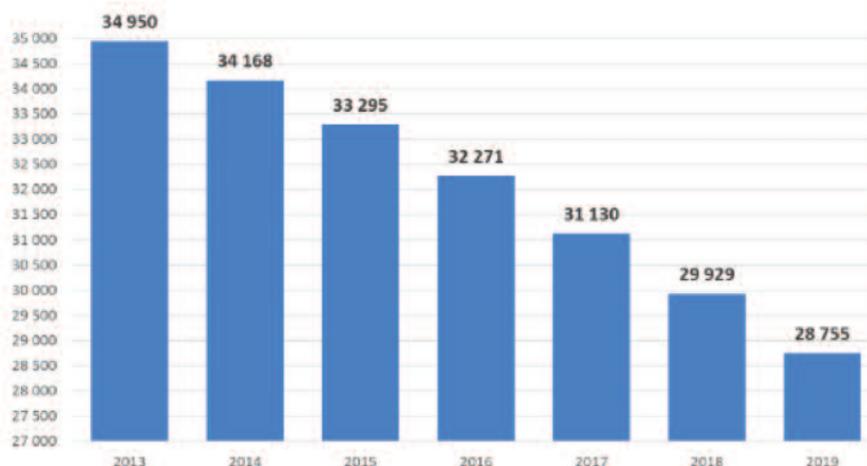


Nombre de membres associés - sympathisants



Effectifs nationaux de l'A.N.M.O.N.M.

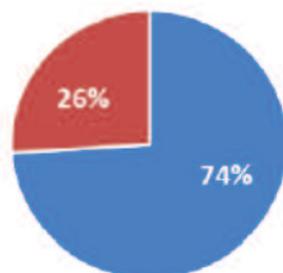
Le tableau présentant les effectifs nationaux de l'A.N.M.O.N.M. révèle une baisse lente et continue et régulière des effectifs



Au vu de ces chiffres nationaux :

nous pouvons constater :

- Que l'ANMONM, au national, ne représente que 15,5% des membres de l'Ordre.
- Que la baisse constante, depuis plusieurs années, du nombre d'adhérents au niveau national est supérieure à celle des membres de l'Ordre.



Il convient de préciser que la parité dans les promotions est beaucoup trop récente pour avoir pu inverser la tendance, ce qui explique ce très faible pourcentage de femmes dans les effectifs qui sont encore majoritairement masculins.

■ Hommes ■ Femmes

2- Détail des gains et pertes de 2013 à 2019

Année	Gains Adhésions	Pertes			Total	Balance
		Décès	Démission	Suspensions		
2013	1 662	1 128	557	733	2 418	-756
2014	1 578	1 013	595	752	2 360	-782
2015	1 338	977	462	772	2 211	-873
2016	1 297	997	549	775	2 321	-1024
2017	1 438	1 184	617	778	2 579	-1141
2018	1 078	954	456	869	2 279	-1201
2019	1 144	946	463	882	2 291	-1 174

A noter qu'une démission d'une section est compensée par une adhésion dans une autre (mutation)

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ORDRE DEPUIS 2004

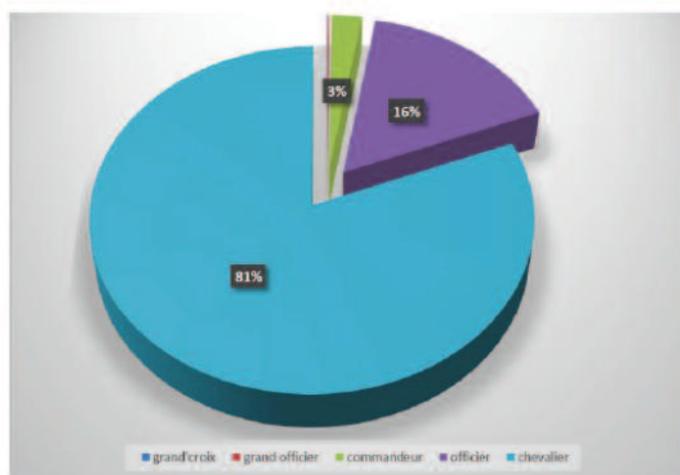
Source « Grande Chancellerie »

	Grand Croix	Grand Officier	Commandeur	Officier	Chevalier	Total	Différence
2004	157	157	5.848	33.711	155.215	195.295	
2005	156	355	5.683	33.567	155.091	194.852	- 443
2006	150	350	5.713	34.110	158.260	198.583	+ 3.731
2007	144	334	5.400	32.200	151.400	189.178	- 9.105
2008	148	325	5.290	31.775	150.333	187.871	- 1.607
2009	150	318	5.340	32.320	153.500	191.628	+ 3.757
2010	138	310	5.295	32.140	153.590	191.473	- 155
2011	138	307	5.193	31.876	155.438	190.952	- 521
2012	137	298	5.078	31.614	153.329	190.456	- 496
2013	136	295	4.966	31.300	153.063	189.760	- 696
2014	132	292	4.881	30.950	152.665	188.920	- 840
2015	120	277	4.801	30.730	152.250	188.178	- 742
2016	123	280	4.713	30.390	151.768	187.274	- 904
2017	127	268	4.623	29.889	150.578	185.485	- 1.789
2018	122	267	4.601	29.995	151.628	186.613	+ 1.128
2019	105	252	4.568	30.274	150.408	185.607	- 1.006

Origine de cette baisse des effectifs de l'Ordre :

Une baisse, légère mais régulière, ces dernières années, au niveau national des effectifs de l'Ordre, résultant d'un nombre de promotions inférieur au nombre des décès, résultant des choix nationaux des Présidents de la République, est constatée.

Il convient de déplorer que certains ministères n'utilisent pas les quotas qui leur sont attribués alors que d'autres ministères ne peuvent donner une suite favorable à des dossiers méritant d'être récompensés.



Le 7 novembre 2020

Assemblée générale ordinaire en non présentiel par correspondance

Les assemblées générales statutaires de la section de l'Hérault programmées le 4 avril et le 7 novembre 2020 suivant convocations en présentiel ont dû être annulées pour cause de mauvaise situation sanitaire nationale liée à la COVID 19.

C'est ainsi, que les membres de la section de l'Hérault ayant fait parvenir leur pouvoir pour participer à l'assemblée générale du 7 novembre ont été contactés pour voter par correspondance en se partageant les pouvoirs nominatifs et pouvoirs blancs des membres qui étaient déclarés absents.

Les différents rapports, comme le renouvellement du tiers sortant leur ayant été communiqués par courriel, ils ont ainsi pu s'exprimer au moyen d'un bulletin de vote dématérialisé sous le contrôle d'assesseur et scrutateur.

Les résultats de ces votes leur ont été transmis par courriel le 8 novembre 2020. Par la suite un vote électronique du comité de section permettait de procéder à l'installation du bureau, des membres élus et des membres associés.
(Cf. organigramme page 12)

Gardons en mémoire les compagnons qui nous ont quittés au cours de l'année 2019

et à la date de l'assemblée générale du 7 novembre 2020

M. BERARD Jacques	M. CANITROT Henri (2020)
M. BOUTBOUL Fernand	M. MILHAU Bernard (2020)
Mme BARON Pierrette	M. MOSCA Maurice (2020)
M. PAILLOUS Pierre	M. NGUYEN VAN TINH Maurice (2020)
M. PINOS Emmanuel	M. GOUNEL Georges (2020)
M. VITTOZ René	M. FULCRAN Jean (2020)
M. NOUZAREDE Roger	M. DONZEL Alain (2020)
M. APOLLIS André	M. MAZAUDIER Antoine (2020)
M. OLIVIERI Christian	M. FONTES Georges (2020)
M. COMPAN Jean	
M. THURON Georges	
M. BLANC Paul	
Mme BOUSQUET Geneviève	
M. VALENTIN Roger	



Les soldats, gendarmes, policiers et pompiers morts en service avec une pensée particulière pour Samuel PATY, professeur d'histoire assassiné, et pour les autres victimes ou décès récents.



Organigramme de la section de l'Hérault

suite à l'élection de l'assemblée générale du 07 novembre 2020
et au vote du conseil d'administration du 08 novembre 2020

Président honoraire
Pierre MAINCENT

Membres élus au conseil d'administration = 14 :

Bureau :

Yvan MARCOU - Président - administrateur national

Didier ALRIC - Secrétaire général

- Délégué du secteur Castelnau Pic-Saint Loup (3)

- Délégué des membres hors département (secteur 11)

Cyril MARCHAL - Trésorier

- Conseiller sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

Martine BÉDÈS - Vice-présidente

- Présidente de la commission Civisme - Éducation à la citoyenneté - Engagement citoyen (JSP)

- Déléguée du secteur Vallées de l'Hérault-Hauts cantons (6)

- Chargée des relations avec le rectorat et le SDIS 34

Bernard BOURDON - Vice-président

- Délégué du Bassin de Thau (7)

Marie FRANCALANCI - Vice-présidente

- Déléguée du secteur Grand Montpellier (1)

- Chargée des grandes manifestations

Comité de section :

Maurice ANDRÉ - Délégué du secteur Biterrois-Minervois (2)

Patrick DESBROSSES - Conseiller sapeurs-pompiers volontaires (SPV)

Jean-Baptiste FERRACCI - Conseiller

Philippe MANDON - Conseiller

Michel MIFDSUD - Coordinateur ONAC-VG et associations liées

Roger PASTOR - Conseiller commission Civisme-Citoyenneté pour la jeunesse et JSP

Jean RABAGLIA - Délégué du secteur Pays de l'Or et de Lunel (8)

Jacqueline ROUSSEL-DUPOUIS - Conseillère commission Civisme-Citoyenneté pour la jeunesse et JSP

Membres associés :

Alex BÉDÈS - Conseiller sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

Marie-Nina CASPAR-CHOUGUI - Conseillère solidarité auprès du délégué du secteur grand Montpellier

Thierry LEFEBVRE - Conseiller et animateur des grandes manifestations

Roland L'HOSTIS - Co-délégué du secteur Biterrois-Minervois (2)

Frédéric MUNOZ - Porte-drapeau départemental

Yves SARROUY - Délégué du secteur Hérault-Méditerranée (4)

Pierre VAN CRAENENBROECK - Conseiller sapeurs-pompiers volontaires (SPV)

Porte-drapeaux des secteurs géographiques :

Frédéric MUNOZ (1) - Michel LATORRE (2) - Jacques DARRICARRERE (3)

Michèle CIAZINSKI (4) - Kerian CHAOUA - Alex OLLIER (6) - Gérard BERTIN (7) - Armand ALBERT (8)

Membres de la commission: Civisme - Éducation à la citoyenneté - Engagement citoyen JSP

Membre de droit : Yvan Marcou

Présidente : Martine Bédès

Membres : Jacqueline Dupuis-Roussel - Marc Dupuis - Roger Pastor - Alex Bédès

Cyril Marchal - Bernard Joubert

Membres de la commission grandes manifestations :

Membre de droit : Yvan Marcou

Présidente : Marie Francalanci

Membres : Thierry Lefebvre - Jean-Claude Salvador

44° assemblée générale de la section de l'Hérault

En non présentiel le 7 novembre 2020

Bulletin de vote

Rayer la mention inutile

Suite à transmission par mail du 31 octobre et 3 novembre 2020 :

Approuvez-vous le rapport d'activité ?

Oui Abstention Contre

Approuvez-vous le bilan financier ?

Oui Abstention Contre

Approuvez-vous le rapport de la commission civisme – éducation à la citoyenneté – JSP ?

Oui Abstention Contre

Approuvez-vous la liste complète des 7 candidats à l'élection du tiers sortant ?

Candidats sortants : Bourdon Bernard

– Mme Francalanci Marie – Mifsud Michel

Candidats nouveaux : Alric Didier – Desbrosses Patrick

– Ferracci Jean-Baptiste - Roussel-Dupuis Jacqueline

Oui Abstention Contre

Fait le

Signature.

À faire parvenir pour le 7 novembre 2020 aux 3 adresses

suyvantes : y.marcou@anmonm.org

francois.monssus@club-internet.fr

alexbedes@orange.fr

Résultat de l'élection du 7 novembre 2020

Titulaires inscrits à jour de cotisations = 382

Ont répondu « OUI » aux 4 questions suivant bulletin de vote.

Nombre de votants = 113

Exprimés = 113

Abstention = 0

Nul = 0

Blanc = 0

Sont déclarés élus :

- **Pour 3 ans** : 6 candidats

Alric Didier – Bourdon Bernard – Desbrosses Patrick

Francalanci Marie - Mifsud Michel – Roussel-Dupuis

Jacqueline

- **Pour 2 ans** : 1 candidat

Ferracci Jean-Baptiste

Bureau de vote :

- Président : Yvan Marcou

- Assesseurs - Scrutateurs = BédèsMartine – Monssus-François

Signé le 8 novembre 2020.

Yvan Marcou

Bédès Martine

Monssus François

Bilan financier 2019

Dépenses 2019

Fournitures administratives	4 218,86
Assurance	117,00
Reversement abonnement Le Mérite	2 680,00
Publications	3 361,52
Réunions	9 537,04
Déplacements membres section	
Manifestations	10 035,13
Organisation visites	
Frais postaux	3 551,81
Service bancaire	110,73
Rétrocession cotisations siège	5 999,00
Solidarité - Entraide	1 165,19
Abandons frais membres section	6 399,38
Dotations prix département	800,00
TOTAL	47 975,66

Recettes 2019

Cession d'articles	1 011,44
Abonnement revue Le Mérite	2 640,00
Subventions région - département	5 000,00
Cotisations	13 354,00
Manifestations	7 480,00
Publicités - Produits divers	0
Dons	9 879,53
Abandons frais membres section	6 399,38
TOTAL	45 764,35

Résultat de l'exercice 2019 = - 2 211,31 € / Total actif au 31 décembre 2019 = + 2 952,94 €

Prévisionnel dépenses 2020

Fournitures administratives	4 000
Assurance	120
Reversement abonnement Le Mérite	2 500
Réunions	1 500
Déplacements membres section	
Manifestations	16 000
Organisation visites	
Frais postaux	2 500
Service bancaire	120
Rétrocession cotisations siège	6 000
Solidarité - Entraide	2 000
Abandons frais membres section	4 000
Dotations prix département	1 500
TOTAL	40 240

Prévisionnel recettes 2019

Cession d'articles	100
Abonnement revue Le Mérite	2 500
Subventions région - département	6 500
Cotisations	12 000
Manifestations	10 000
Publicités - Produits divers	200
Dons	4 940
Abandons frais membres section	4 000
TOTAL	40 240

Objectif tendre vers 90 % des cotisations / La cotisation 2020 pour la section de l'Hérault d'un montant de 34 € coûte à l'adhérent 11,56 € avec l'avantage de la réduction d'impôts de 66 %.

En cette fin d'année 2020, les activités de l'année 2019 sembleraient se ranger dans le passé.

Toutefois, leur rapport reflète une année habituelle de présence de notre section dans les domaines de ses compétences et nous permet de garder, malgré la période difficile que nous vivons, la volonté de poursuivre les objectifs de notre Association nationale des Membres de l'Ordre national du Mérite.

Jacqueline Vigneron-Vanel - secrétaire générale

Quels sont ces objectifs ?

Notre activité déjà reconnue dans notre vie professionnelle ou sociale, est tournée vers la Jeunesse, et s'exprime au sein de l'ANMONM par ces objectifs.

1er objectif de notre activité,



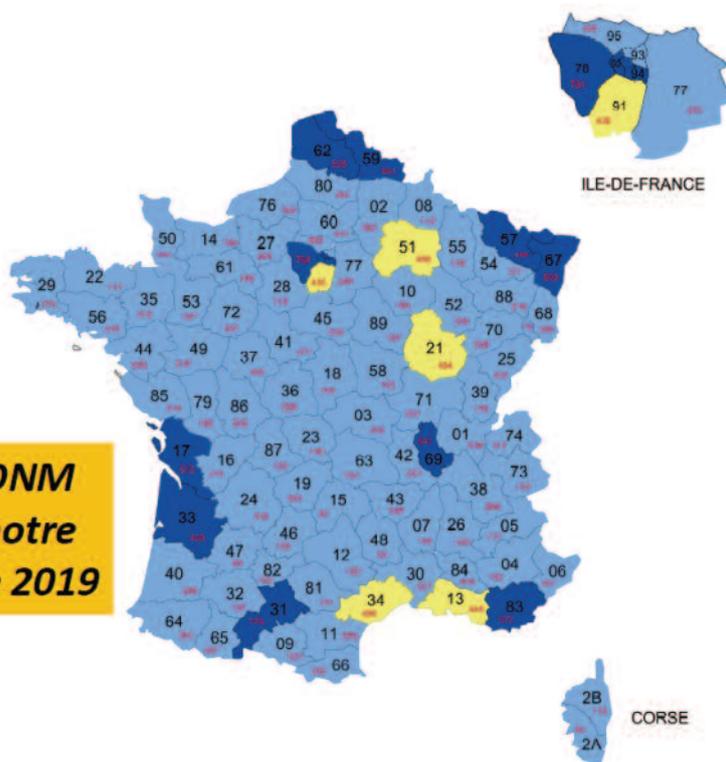
Et comme dit notre président, les jeunes générations sont le « cœur de cible » de l'ANMONM.

Cette transmission est assurée par les membres de la Commission Civisme Citoyenneté et Engagement citoyen pour la jeunesse dont la présidente Martine Bédès développera cette partie dans son rapport, ci-après.

2° objectif de notre activité,



Pour représenter l'ANMONM nous sommes 458 dans notre département pour l'année 2019



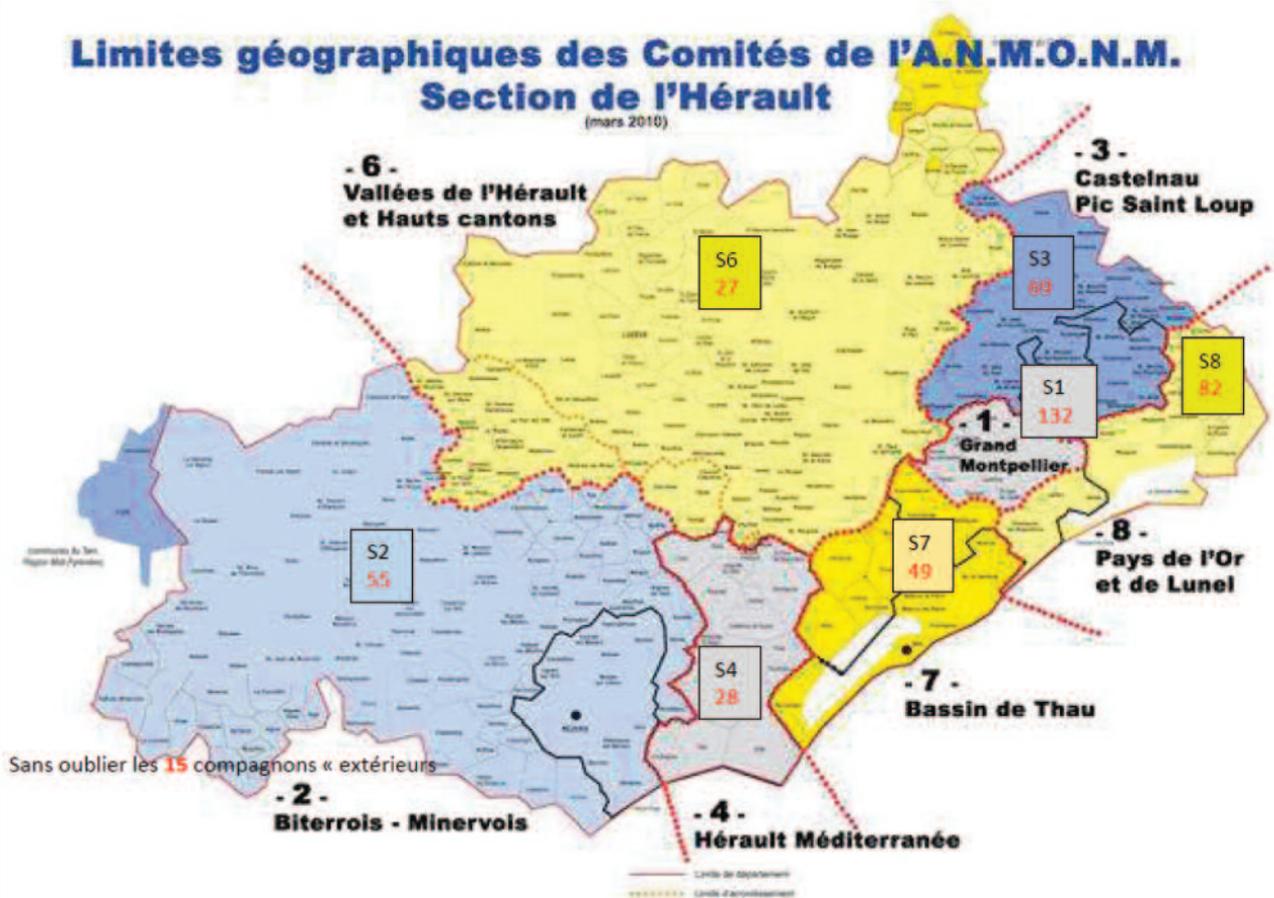
- Section métropolitaine avec nombre de compagnons de l'ANMONM supérieur à celui de l'Hérault
- Section métropolitaine avec nombre de compagnons de l'ANMONM équivalent à celui de l'Hérault
- Section métropolitaine avec nombre de compagnons de l'ANMONM inférieur à celui de l'Hérault

Effectif selon l'âge dans le département



Limites géographiques des Comités de l'A.N.M.O.N.M. Section de l'Hérault

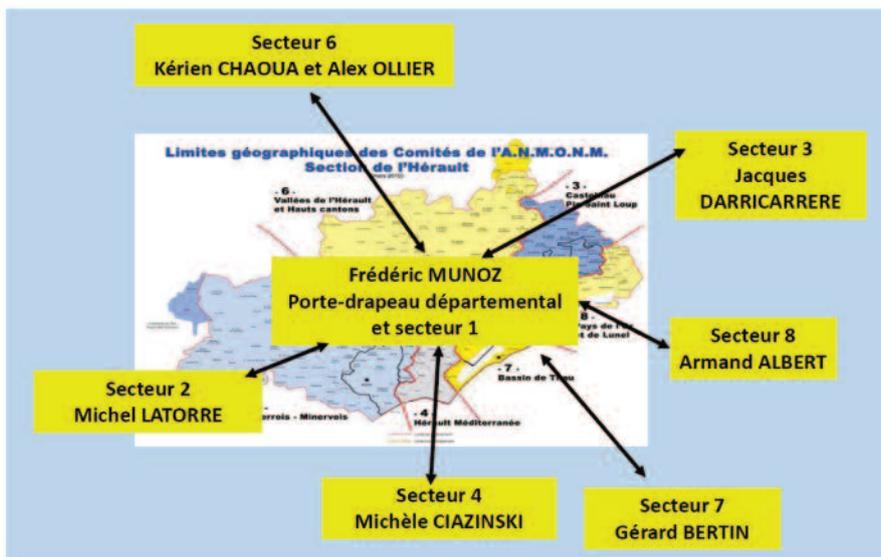
(mars 2010)



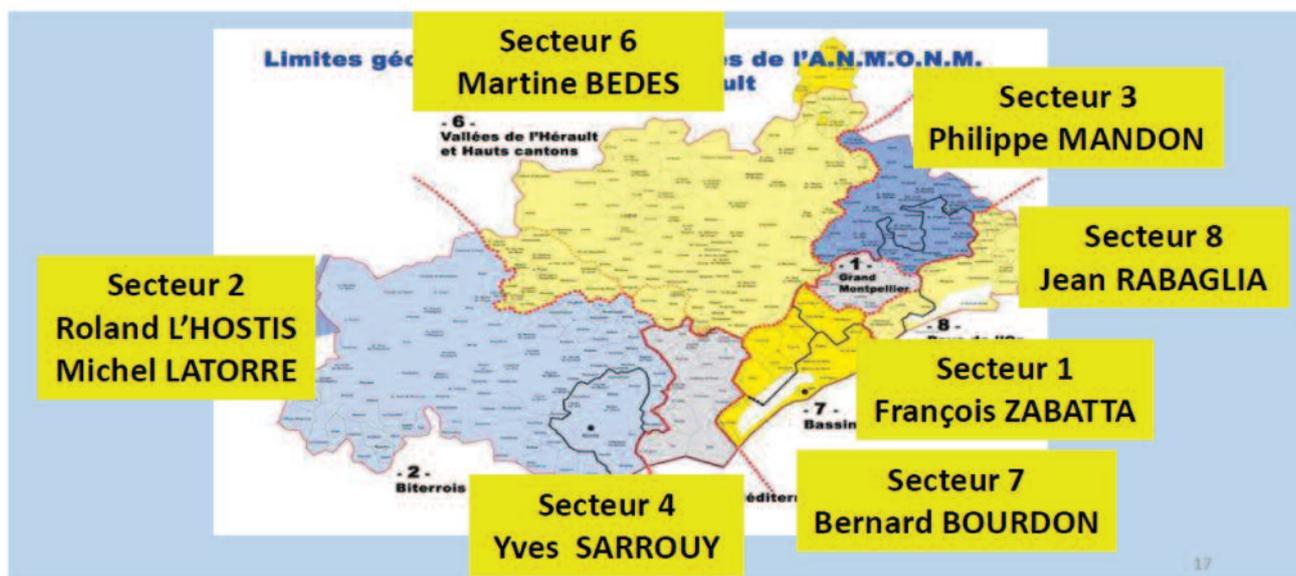
Avec les porte-drapeaux confirmation assidue de l'existence de l'ANMONM 34

Les porte-drapeaux forment dans notre section, une équipe solidaire autour de Frédéric Munoz, notre porte-drapeau départemental depuis six ans, « interchangeables » selon ses propres termes, équipe qui s'est relayée au sein de notre département pour pouvoir assurer de leur présence, la représentation de l'ANMONM dans toutes les manifestations, cérémonies officielles, commémorations ou réunions relevant de la sphère solidarité, remises de médailles, enterrements par exemple.

Merci à eux et nous osons les féliciter pour cette remarquable indéfectibilité à notre association dans une prise de conscience collective où la présence solennelle de notre drapeau est un signe ostentatoire précieux.



Avec les délégués géographiques pour certaines cérémonies officielles plus spécifiques géographiquement.



Les commémorations et devoir de mémoire avec quelques dates en hommage aux :

Les cérémonies officielles à l'initiative de la gendarmerie, des mairies, de la préfecture, des représentants du monde combattant, du SDIS et de l'ANMONM.

Quelques dates :

- Cérémonies des vœux dans le département ;
- Journée nationale des sapeurs-pompiers ;
- Cérémonie militaire de la gendarmerie ;
- Commémoration des sapeurs-pompiers
A. Jeanjean, J. Beier ;
- Anniversaires : armistice, « cessez-le-feu », combat de Fontjube, débarquement, 12 mai 1962, ...
- Remise des diplômes aux stagiaires de la PM Marine à Béziers ;
- Commémoration de l'appel du général de Gaulle ;

- Inauguration stèle, parvis, dépôts de gerbe,
- Journée nationale de la Résistance, des mémoires de l'esclavage.
- Remise des prix ;
- Remise de médailles ;
- Commémoration de notre Ordre ;
- Congrès national.

Les réunions du conseil d'administration.

- Mardi 29 janvier à Saint-Jean-de-Védas ;
- Lundi 25 mars - réunion du bureau à Montpellier ;
- Mardi 4 juin à Lattes ;
- Lundi 2 septembre à Béziers ;
- Mercredi 6 novembre à Saint-Félix-de-Lodez chez Jeanjean.



Les réponses aux invitations culturelles proposées, en partageant des contacts dans ces rencontres.

- Remise des prix de la SMLH aux apprentis de l'Hérault ;
- Gala de la solidarité de la SMLH ;
- AG SOS rétinite à Montpellier ;
- Conférence « La Guerre d'Indochine » Montpellier ;
- Conférence Bilan humain de la Grande Guerre, Pierres Vives Montpellier ;
- Conférence « Yom Kippour » 1973, 4e guerre israélo-arabe ;
- XXIVème Chorégies Languedociennes Palavas ;
- Festival « 100 % Classique » Pérols ;
- Méchoui avec la SMLH à Pérols ;
- Soirée de gala Congrès international AMOPA à Marsillargues ;
- Fête nationale de Jeanne d'Arc à Béziers ;
- Nuit des Ailes à Pérols ;
- Brasucade de l'ANORAA ;

La communication et l'entraide.

- La revue semestrielle Bleue de France ;
- La newsletter hebdomadaire ;
- Le site Internet départemental avec la mise en ligne des comptes rendus des activités ;
- L'envoi des cartes d'anniversaire ;
- La remise solennelle des prix de l'Éducation à la citoyenneté, du civisme, de l'engagement citoyen avec article presse ;
- Les courriers aux différentes instances de la région, de notre département, des communautés de communes, gendarmerie, SDIS, rectorat ;
- Les visites auprès des plus isolés ;
- Les échanges de vœux accompagnés d'un petit présent à nos seniors ;
- Les réunions conviviales lors des anniversaires ;
- Les aides financières à SOS Rétinite.



L'ANMONM 34 est présente par ses activités 1 jour sur 3 dans notre département et notre représentation, notre participation, notre entraide, impliquent les compagnons dans plus de 200 manifestations annuelles pour répondre à nos objectifs.

Commission Civisme, Citoyenneté et Engagement citoyen pour la jeunesse.

Martine Bédès, présidente de la commission

Objectif de la commission :

- Rechercher des actions de citoyenneté, des actes de civisme et d'engagement citoyen réalisés par des jeunes ;
- Les citer en exemple ;
- Les récompenser en décernant chaque année aux actes les plus méritants des prix à titre individuel ou collectif ;
- Œuvrer pour développer ce type d'actions.

Les 3 types de prix sont :

- Le prix du civisme pour la jeunesse ;
- Le prix de l'éducation à la citoyenneté ;
- Le prix de l'engagement citoyen.

Le prix de l'éducation à la citoyenneté (depuis 2011)

Décliné selon trois axes depuis 2019.

1 - L'action d'éducation à la citoyenneté.

- Ce prix récompense un élève ou un groupe d'élèves distingué(s) par :
 - leur comportement ;
 - leur rayonnement au service de la collectivité scolaire ;
 - la réalisation d'actions citoyennes au sein de leur classe, dans et hors de leur établissement scolaire pour un mieux vivre ensemble.

Prix école - collège - lycée

Il valorise le rôle et le travail des équipes pédagogiques dans le domaine de l'Éducation à la citoyenneté.

Le prix du civisme (depuis 1985)

Il récompense un jeune ou un groupe de jeunes de moins de dix-huit ans ayant accompli des actes de courage, d'altruisme, de dévouement, de générosité, de solidarité, de bénévolat et de devoir de mémoire.

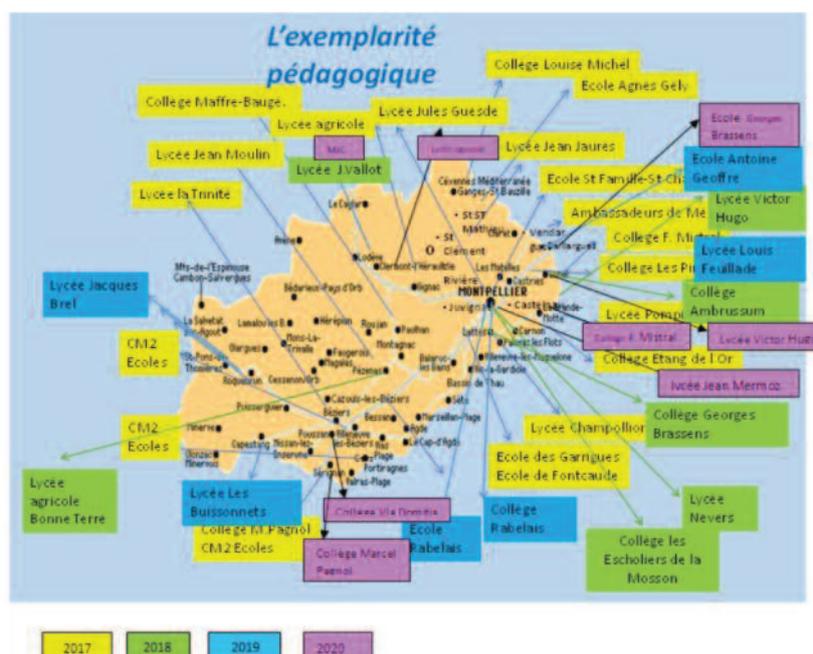
2- Le concours du Trophée de la citoyenneté.

Le prix s'adresse aux filières professionnelles, à des élèves scolarisés et à des jeunes de moins de 25 ans des formations postsecondaires, à titre collectif pour la réalisation d'une œuvre dans des matériaux divers.

*Ce prix n'est pas reconduit en 2021

3 - Le concours de la meilleure affiche du prix de l'Éducation à la citoyenneté.

Ce prix récompense un groupe d'élèves dans l'élaboration d'une œuvre collective et transdisciplinaire sur le thème de la citoyenneté sous la forme d'une affiche.



Le prix de l'engagement citoyen

Depuis 2017, suite à la convention de partenariat signée avec l'UDSP 34, le SDIS 34 et la préfecture de l'Hérault.

Ce prix récompense :

- à titre individuel, un jeune sapeur-pompier qui s'est particulièrement illustré.
- à titre collectif, une section de JSP avec leurs formateurs, très investie.

Écoles des JSP de l'Hérault

BASSIN DE THAU
CAZOULS LES BEZIERS
CORNEILHAN
COURNONTERRAL
CRUZY
FLORENSAC
GIGEAN
HAUTS CANTONS
HAUT LANGUEDOC
LUNEL
MAGALAS
MINERVOIS
MONTAGNAC
MONTBAZIN
MONTPELLIER
NISSAN
ST CHINIAN
ST MATHIEU DE TRÉVIERS
SAINT PARGOIRE
SERVIAN
SETE
VALRAS-PLAGE



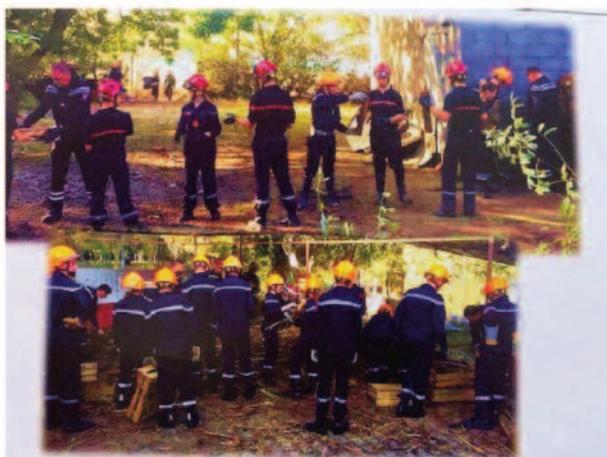
JSP de l'école du Pic Saint Loup



JSP de l'école de Balaruc



JSP de l'école de Cazouls les Béziers



JSP dans l'Aude

Commission Civisme, Citoyenneté et Engagement citoyen pour la jeunesse.

Martine Bédès, présidente de la commission

Objectif de la commission :

- Rechercher des actions de citoyenneté, des actes de civisme et d'engagement citoyen réalisés par des jeunes ;
- Les citer en exemple ;
- Les récompenser en décernant chaque année aux actes les plus méritants des prix à titre individuel ou collectif ;
- Œuvrer pour développer ce type d'actions.

Les 3 types de prix sont :

- Le prix du civisme pour la jeunesse ;
- Le prix de l'éducation à la citoyenneté ;
- Le prix de l'engagement citoyen.

Le prix de l'éducation à la citoyenneté (depuis 2011)

Décliné selon trois axes depuis 2019.

1 - L'action d'éducation à la citoyenneté.

- Ce prix récompense un élève ou un groupe d'élèves distingué(s) par :
 - leur comportement ;
 - leur rayonnement au service de la collectivité scolaire ;
 - la réalisation d'actions citoyennes au sein de leur classe, dans et hors de leur établissement scolaire pour un mieux vivre ensemble.

Prix école - collège - lycée

Il valorise le rôle et le travail des équipes pédagogiques dans le domaine de l'Éducation à la citoyenneté.

Le prix du civisme (depuis 1985)

Il récompense un jeune ou un groupe de jeunes de moins de dix-huit ans ayant accompli des actes de courage, d'altruisme, de dévouement, de générosité, de solidarité, de bénévolat et de devoir de mémoire.

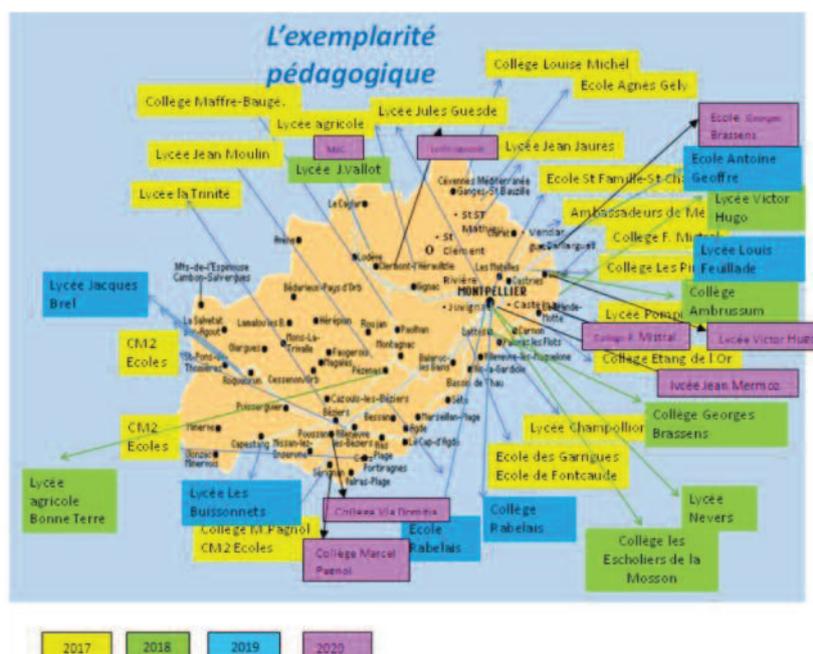
2- Le concours du Trophée de la citoyenneté.

Le prix s'adresse aux filières professionnelles, à des élèves scolarisés et à des jeunes de moins de 25 ans des formations postsecondaires, à titre collectif pour la réalisation d'une œuvre dans des matériaux divers.

*Ce prix n'est pas reconduit en 2021

3 - Le concours de la meilleure affiche du prix de l'Éducation à la citoyenneté.

Ce prix récompense un groupe d'élèves dans l'élaboration d'une œuvre collective et transdisciplinaire sur le thème de la citoyenneté sous la forme d'une affiche.



Le prix de l'engagement citoyen

Depuis 2017, suite à la convention de partenariat signée avec l'UDSP 34, le SDIS 34 et la préfecture de l'Hérault.

Ce prix récompense :

- à titre individuel, un jeune sapeur-pompier qui s'est particulièrement illustré.
- à titre collectif, une section de JSP avec leurs formateurs, très investie.

Écoles des JSP de l'Hérault

BASSIN DE THAU
CAZOULS LES BEZIERS
CORNEILHAN
COURNONTERRAL
CRUZY
FLORENSAC
GIGEAN
HAUTS CANTONS
HAUT LANGUEDOC
LUNEL
MAGALAS
MINERVOIS
MONTAGNAC
MONTBAZIN
MONTPELLIER
NISSAN
ST CHINIAN
ST MATHIEU DE TRÉVIERS
SAINT PARGOIRE
SERVIAN
SETE
VALRAS-PLAGE



JSP de l'école du Pic Saint Loup



JSP de l'école de Balaruc



JSP de l'école de Cazouls les Béziers



JSP dans l'Aude

REMISE DES PRIX DÉPARTEMENTAUX AU KIASMA DE CASTELNAU-LE-LEZ

Le 30 JUIN 2019

(CF. Bleu de France juin et décembre 2019)

Le prix du civisme a été décerné au lycée Joffre de Montpellier.

Le prix de l'éducation à la citoyenneté a été décerné :

- à l'école maternelle Antoine Geoffre de Baillargues ;
- au collège Frédéric Mistral de Lunel ;
- au lycée Joseph Vallot de Lodève.

Le prix de l'engagement citoyen a été décerné à l'école de JSP du Pic Saint Loup.



Remise du 1er prix départemental du civisme au lycée Joffre - Kiasma - 30 juin 2019



2e prix national du civisme remis au lycée Joffre à Paris le 3 décembre 2019



Remise du 1er prix départemental de l'Éducation à la citoyenneté au lycée Joseph Vammot de Lodève Kiasma - 30 juin 2019



1er prix national de l'éducation à la citoyenneté remis au lycée Joseph Vallot de Lodève lors du congrès national de l'ANMONM à Nîmes le 20 juin 2019



Remise du prix à une délégation de l'école de JSP du Pic Saint Loup au Kiasma le 30 juin 2019



1er prix national de l'engagement citoyen remis à l'école de JSP du Pic Saint Loup le 3 décembre 2019 à Paris



Les lauréats héraultais dans la Cour des Invalides le 3 décembre 2019



Les prix départementaux 2020 de l'ANMONM devaient être remis le samedi 7 novembre au Kiasma de Castelnaud-le-Lez.

En raison de la crise sanitaire, cette cérémonie a été annulée et reportée au samedi 3 juillet 2021 dans ces mêmes lieux.



Le prix départemental du Civisme pour la Jeunesse 2020 à titre individuel est décerné à l'élève de seconde Fabrice TRICOU du lycée professionnel Charles Alliès à Pézenas.

C'est par son acte de bravoure avec les bons gestes et une réactivité adaptée lors de l'accident de vélo de son camarade de vacances qu'il a permis la mise en place d'une chaîne de secours adaptée.

Ce jeune homme suit depuis trois ans la formation de jeune sapeur-pompier (JSP) à l'école de JSP de Florensac, dirigé par Luc Béhague.

Le premier prix ex aequo départemental du Civisme pour la jeunesse 2020 à titre collectif est décerné :

Aux jeunes de la MJC Lodévois-Larzac, élèves du collège Paul Dardé de Lodève

pour leurs travaux de recherche sur le parcours du capitaine Francis Morand, grand résistant pendant la Seconde Guerre Mondiale, la réalisation d'une exposition, l'écriture d'un article Wikipedia, la création d'une carte animée sur les lieux de déplacement de Francis Morand.

Grâce à ces recherches, a pu être réalisé un dossier Francis Morand transmis ensuite aux Archives Départementales et au Centre Européen du Résistant déporté au Struthof.

Ils ont été soutenus par Mme Nora Aida, directrice de la Maison des Jeunes et de la Culture, ils ont été épaulés par le capitaine Philippe Pannetier, commandant en second de la compagnie de gendarmerie de Lodève en relation avec les descendants de Francis Morand et par le professeur d'histoire du lycée Joseph Vallot de Lodève.

Aux élèves de 2 classes de 3^o du collège Frédéric Bazille à Castelnaud-le-Lez

pour leurs travaux de recherche sur la transmission de la Mémoire dans une famille, présentés sous forme de dossiers individuels renfermant la présentation du personnage familial choisi, son arbre généalogique et son vécu pendant les périodes de guerre.

Ils ont été encadrés par Mme Véronique Sizaret-Monbrun, professeure d'Histoire, le professeur d'éducation musicale et ont été soutenus par Mme Françoise Couderc, professeur du Service éducatif du centre régional de la Résistance et de la Déportation de Castelnaud-le-Lez et Carine Lévêque, coordonnatrice Mémoire et Communication à l'ONAC 34.

Principal : M. Christophe Cauquil.

Le prix départemental 2020 de l'Éducation à la citoyenneté, catégorie lycée, à titre collectif est décerné :

Aux élèves de la classe de première STMG du lycée Jean Mermoz de Montpellier

pour leurs actions humanitaires de solidarité internationale, permettant d'apporter de l'aide à des enfants n'ayant pas accès aux soins et à l'éducation et par la collecte de dons et de matériel médical pour équiper l'Hôpital de Yaoundé au Cameroun.

Ils ont été soutenus par Mme Gertrude Daren professeur de Management. Un partenariat efficace a aidé à la réalisation de ce projet, le CHU de Montpellier, les cliniques, des mairies, Jeff de Bruges, des artisans africains et associations (Assoquipic)

Proviseur : Monsieur Olivier Briard

Le prix départemental à titre individuel 2020 de l'Éducation à la citoyenneté, catégorie lycée est décerné :

à l'élève de terminale ES, Louna PIERRON du Lycée Victor Hugo à LUNEL

pour son projet de gratuité des protections périodiques biologiques en milieu scolaire. Louna Pierron, jeune fille débordante d'énergie, se distingue par son engagement au lycée, élue au Conseil Académique de la Vie lycéenne, au conseil National de la Vie lycéenne, par son engagement associatif, bénévole à l'UNICEF, à la Croix Rouge, Directrice Générale de l'Organisation Internationale de la Jeunesse, lauréate du prix « Jeune femme active dans la vie publique » décerné par l'ONG Zonta. Elle a effectué un stage au Cabinet de la Secrétaire d'État à la transition écologique et solidaire dans l'été 2019. Véritable relais de la voix de la Jeunesse, elle porte des projets dans les domaines de l'inclusion sociale, la protection la santé et la solidarité. La naissance du projet est partie d'un constat, d'après un sondage Ifop révélant la précarité menstruelle des jeunes filles en milieu scolaire, traduit par un absentéisme important des jeunes filles pendant ces périodes. Le projet à long terme consiste à équiper de distributeurs de protections périodiques bios tous les établissements scolaires. Deux établissements héraultais en sont équipés à ce jour. Cette action s'accompagne de conférences et de débats sur les problèmes de santé et d'environnement en lien avec l'action conduite. De nombreux acteurs ont été sollicités : le gouvernement, les collectivités territoriales, ONG, les instances lycéennes.

Proviser : Monsieur Bernard Holvoet



Le premier prix ex aequo départemental de l'Engagement citoyen 2020 est décerné : aux 76 élèves des sections de l'Hérault

pour leur engagement lors des inondations dans l'Aude en octobre 2018. Ce sont 76 JSP volontaires appartenant à diverses sections de l'Hérault, Mèze/Bassin de Thau, Cazouls-Les-Béziers, Cruzy, Saint-Pargoire, Gigean, Montpellier, Sète, Florensac, Saint-Mathieu de Tréviers, Magalas, Montagnac, Sète, Nissan, Pays de Tongues (Servian), Balaruc qui sont partis aider les sinistrés du village de Mirepeisset dans l'Aude, sous les ordres du lieutenant-colonel Jérôme Bonnafoux et encadrés par 22 moniteurs.

Président de l'UDSP34 : Olivier Arnaudin

aux 14 élèves de la section de JSP de LUNEL

pour leur participation au devoir de mémoire, leur engagement, et particulièrement pour leur solidarité lors de la crise sanitaire avec la réalisation et la mise en ligne d'une vidéo sur les réseaux sociaux de l'UDSP34, SDIS34 et sapeurs-pompiers de LUNEL pour soutenir les soignants et tous les intervenants pendant la première vague de la crise sanitaire de la COVID19.

Ils ont été encadrés par Lionel Sirvent et Stève Pougetoux.



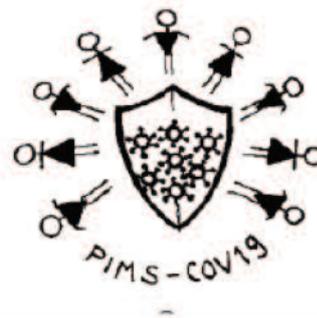
La santé mentale des étudiants à l'épreuve du confinement

Mis à mal par le premier confinement, un grand nombre d'étudiants ont vu leur situation devenir critique en cet automne marqué par une seconde vague et un nouveau confinement.

Le récent rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale relève d'importants signaux de détresse et de souffrance psychologique chez les jeunes. Les difficultés liées à l'enseignement à distance, aux conditions de logement, au manque d'interactions sociales et aux incertitudes des modalités d'examen ont fragilisé la santé mentale et la santé physique des étudiants. La région Grand-Est a été une des régions françaises les plus touchées par la COVID-19 lors de la première vague et dans ce contexte sanitaire particulièrement préoccupant, il est apparu essentiel aux chercheurs de cette région de s'interroger sur la manière dont les étudiants vivaient cette situation inédite et d'évaluer tout particulièrement l'impact de l'environnement et des conditions de vie durant le premier confinement sur leur état psychologique.

Ainsi est née la recherche PIMS-CoV 19 au sein du laboratoire scientifique EA4360 APEMAC « *Adaptation, mesure et évaluation en santé. Approches interdisciplinaires* » dont l'objectif était, à partir d'un autoquestionnaire en ligne, de décrire l'état de santé perçue des étudiants de Lorraine et de Sciences Po Nancy et d'identifier les facteurs protecteurs de l'état psychologique.

Près de 4 000 étudiants ont participé à l'étude accessible en ligne entre le 7 et le 17 mai 2020. Les résultats soulignent une mobilisation conséquente chez les étudiantes avec 70,6 % d'étudiantes dans notre échantillon. L'âge moyen des participants était de 21 ans et 7 mois. Plus de la moitié des participants étaient inscrits à un diplôme de la filière scientifique. La filière droit, économie, gestion et sciences politiques était représentée par 17,5 % d'étudiants, la filière sciences humaines et sociales par 16 % et la filière littéraire par 8,6 %. Une bourse de l'enseignement supérieur était attribuée à 40,7 % des étudiants ayant participé. La moitié des étudiants interrogés (50,4 %) déclaraient parmi leurs proches, une personne infectée par le virus (16 % suspectés et 34,4 % confirmés).

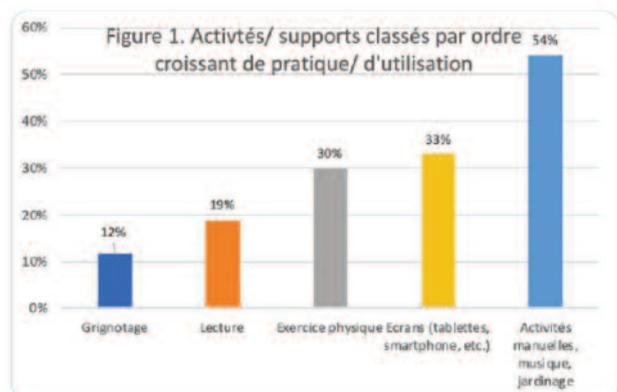


Des conditions et modes de vie perturbés par le confinement :

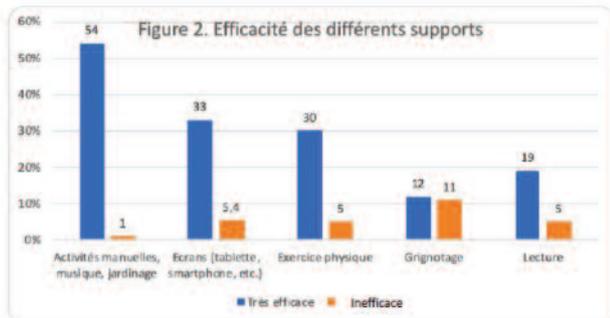
Les résultats révèlent des conditions et modes de vie profondément perturbés au cours de ce premier confinement. Si un quart des étudiants déclaraient résider au domicile parental avant le confinement, cette proportion a plus que doublé lors du confinement avec 63,6 % d'étudiants au domicile parental. En ce qui concerne la scolarité, plus de la moitié des étudiants ont déclaré avoir réduit le temps consacré à leurs études durant le confinement. Pour 13,4 % des participants, les concours ou examens ont été différés à cause de l'épidémie.

L'exercice d'une activité professionnelle durant leurs études a également été perturbé par l'épidémie. Avant le confinement, près de 30 % des étudiants interrogés ont déclaré exercer une activité professionnelle. Parmi eux, la moitié a dû interrompre cette activité professionnelle durant le confinement. Les tensions et conflits avec des occupants du logement arrivent en tête des problèmes les plus fréquemment cités par les étudiants. Suivent les difficultés à pouvoir s'isoler et les nuisances sonores à l'extérieur et à l'intérieur du logement.

Durant le confinement, les étudiants ont eu recours à différentes activités ou supports pour tenter de s'apaiser. Les résultats sont présentés par ordre croissant de fréquence sur la figure 1.



Parmi les étudiants qui ont eu recours à des activités manuelles, plus de 50 % d'entre eux ont jugé ce support très efficace contre 1 % inefficace. Le grignotage, comme attendu, est le support qui apparaît parmi les étudiants qui y ont eu recours comme le support le plus inefficace (Figure 2).



Les résultats confirment que la confrontation à l'épidémie et le confinement ont généré, au sein d'1/3 des étudiants, une forte charge émotionnelle avec des répercussions sur le plan psychologique dont des manifestations anxieuses et des préoccupations concernant l'avenir.

Facteurs associés à un niveau d'anxiété élevé à très élevé :

Plusieurs facteurs de risque d'un niveau d'anxiété élevé à très élevé ont été identifiés, parmi lesquels des caractéristiques socio-démographiques, des facteurs liés à la scolarité et des facteurs liés aux conditions de vie pendant le confinement.

- Les femmes étaient 2,2 fois plus à risque que les hommes d'avoir un état d'anxiété élevé à très élevé.

- Les étudiants des filières arts, lettres et langues avaient 1,8 plus de risque d'avoir un niveau d'anxiété élevé que celles et ceux des filières scientifiques.

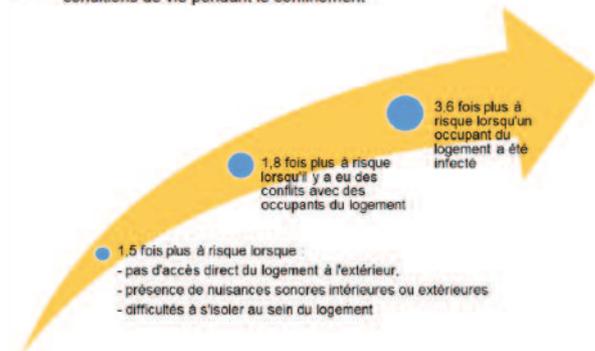
- La diminution du temps consacré à l'apprentissage et le report d'examens et concours ont également été identifiés comme d'importants facteurs anxigènes durant le confinement.

- Plus les étudiants jugent les écrans et la lecture inefficaces et plus leur usage est anxigène.

- De manière assez attendue, les soutiens sociaux par la famille et les amis apparaissent dans cette période épidémique comme protecteurs d'un niveau d'anxiété élevé à très élevé.

- Facteurs de risque liés aux conditions de vie pendant le confinement (Figure 3):

Figure 3. Facteurs de risque d'un état anxieux liés aux conditions de vie pendant le confinement



Ces résultats soulignent de fortes disparités des conditions et modes de vie durant le confinement entre les étudiants (logement, activités professionnelles, perturbation des enseignements, soutien social, etc.) et identifient de nombreux facteurs associés à un niveau d'anxiété modérée à sévère. Certains d'entre eux sont modifiables, d'autres non. Il apparaît désormais important d'identifier les groupes à risque en cas de récurrence d'une nouvelle vague impliquant des mesures de reconfinement.

Docteur Stéphanie Bourion-Bédès, pédopsychiatre et chercheuse, EA4360 APEMAC
Docteur Cédric Baumann, épidémiologiste et chercheur, EA4360 APEMAC

Souscription nationale COVID

Dès le mois de mars 2020, l'ANMONM a lancé une souscription nationale destinée à la recherche portant sur ce nouveau virus.

21 836 euros ont été recueillis.

La moitié de ce montant a été remise à l'INSERM par le président national à l'occasion de l'assemblée générale nationale du 3 décembre 2020. L'autre moitié sera remise à l'Institut Pasteur.



Il est précisé que la section de l'Hérault a participé à cette souscription à hauteur de 500 euros.

Les 100 ans de M. Jean MARTIN-DUPONT doyen de la section de l'Hérault



M. Jean Martin-Dupont.

Le 18 juin 2020, à l'occasion de la cérémonie officielle commémorative qui s'est tenue au monument aux morts, la mairie de Montpellier a rendu l'hommage réservé aux centenaires avec la remise de la médaille de la ville par Mme Lorraine Acquier.

C'était l'occasion de rappeler quelques moments de sa vie qui s'est construite avec honneur, dévouement et générosité surtout après la déclaration de la guerre où étudiant en école prépa à Lyon il a souhaité intégrer l'école des Mines de Saint-Étienne. Et c'est là que pour quelques heures à l'âge de 20 ans il est mobilisé en réponse à l'appel du général de Gaulle pour refuser la défaite qui avait entraîné la débâcle des troupes françaises et plongé le pays dans l'inacceptable et dégradante occupation.

Dans ce contexte et surtout après de longues préparations il projette de rejoindre un réseau de résistance en 1943 alors qu'il était en école d'ingénieur à Grenoble.

Pour rejoindre l'Afrique du Nord après le débarquement des Américains il traverse les Pyrénées pour passer en Espagne. C'est là où il a été emprisonné d'une prison à l'autre avec au bout une évasion qui lui permet d'atteindre Casablanca en octobre 1943.

Il s'engage dans l'armée française avec une incorporation au 6e régiment des chasseurs d'Afrique pour se lancer dans la bagarre avec la deuxième vague du débarquement en Provence en septembre 1944 au sein de la 5e division blindée de l'armée B du général de Lattre de Tassigny et remonter la vallée du Rhône avec Strasbourg dans la ligne de mire.

C'est son premier combat en novembre pour libérer Belfort et en suite faire la jonction avec la 2e division blindée du général Leclerc pour livrer en janvier et février 1945 la bataille de Colmar dans des conditions difficiles dues aux températures négatives qui pouvaient atteindre moins 25°.

Son régiment stationné au Moulin de Jepsheim subissait de lourdes pertes et il s'en sortait bien secoué après 3 jours de combats pour rejoindre l'arrière du front avant d'être envoyé sur la ligne Siegfried en Allemagne pour une offensive sur Stuttgart. Suite à cette âpre bataille il sera cité à l'ordre du régiment avec attribution de la Croix de guerre.

Le 8 mai 1945, stationné avec son escadron à côté d'Ulm, il apprend la proclamation officielle de l'Armistice.

Démobilisé en juillet 1945, avec le grade de brigadier-chef, il reprend ses études d'ingénieur et il fait connaissance de son épouse Fabienne qui lui donnera 4 enfants, une fille et 3 garçons et 73 ans de vie commune.

Sa carrière se déroulera comme ingénieur en Afrique du Nord et c'est en 1955 qu'il rejoint Montpellier où ses enfants font leurs études.

Il est titulaire :

- de la médaille des évadés
- de la croix du combattant volontaire 39-45
- de la croix du combattant volontaire de la Résistance
- de la croix de guerre 39-45
- de la médaille militaire
- de l'insigne de chevalier de l'ordre national du Mérite
- de l'insigne de chevalier de la Légion d'honneur

Le 24 juin, entouré de nombreux compagnons, Yvan Marcou, président départemental, lui remettait la médaille d'honneur de l'association gravée à son nom, en rappelant qu'il personnifiait les mérites distingués que le général de Gaulle, président de la République, en créant l'ordre national du Mérite, considérait être les éléments essentiels pour recevoir l'insigne du second ordre national.



M. et Mme Jean Martin-Dupont, entourés de leurs compagnons.

Mme Paulette Fouchard-Ayot nous a quittés.



Le 6 juin 2020 dans les jardins de l'EHPAD de Clermont-l'Hérault pour les 100 ans de Paulette Fouchard-Ayot, entourée des élus, des anciens combattants, de la vice-présidente et du président de l'ANMONM.

Cérémonie des obsèques du 9 décembre 2020.

Hommage de Thomas Da Costa, élève de Sciences Po, prix du civisme 2016 de l'ANMONM de l'Hérault.

Pour parler de Paulette Fouchard-Ayot, il faut que je parle de ma rencontre avec Paulette. Des circonstances, de ce moment infiniment marquant, infiniment émouvant. Un moment marqué par le bonheur que Paulette prenait pour transmettre. Je me permets donc de reprendre des éléments d'un texte rédigé en 2016 avec mon camarade de classe Benoît Bataller.

Paulette Fouchard, d'origine bourguignonne, naît en 1920 dans la région Centre dans un aussi beau lieu que peut l'être une forêt en cette fin de mois de mai. Aînée d'une fratrie de 7 frères et sœurs, Paulette passe une enfance heureuse dans une famille modeste. Une famille où elle s'éduque et éduque, évolue, grandit, vit. Elle se bat alors au quotidien pour pouvoir mêler sa vie d'élève, d'enfant, et de soutien à la maison pour sa maman. Paulette était une écolière attentive et douée, et, à 11 ans, elle avait déjà le goût de la transmission puisqu'elle avait le rêve de devenir institutrice.

En 1939 Paulette doit mener un nouveau combat : elle s'occupe seule de son fils lorsque la guerre éclate. Puis elle rencontre celui qui allait devenir l'homme de sa vie : Albert Ayot, résistant du Réseau Plutus. Celle qui prend désormais l'identité de Paulette Corbeau, doit lutter pour sa vie, celle de son fils, celle de sa famille, celle de son pays.

Bien après la libération, en 1982, Paulette s'installe dans l'Hérault natal de son désormais mari. C'est ici, à Saint-André-de Sangonis, que tous deux s'impliquent dans la vie associative du village. Pendant des années, Paulette alla dans les écoles, collèges et lycées. Elle rencontra des centaines, des milliers d'enfants de tout âge qui apprennent d'une vie. Elle transmettait, elle transmettait passionnément. Elle partageait son vécu, son histoire, l'une des petites histoires qui font la grande.

Mon histoire, la voilà. En 2016, le lycée Jean-Moulin de Pézenas se préparait à fêter son cinquantenaire d'existence. Avec mon camarade Benoît, nous étions pleinement investis dans la vie de notre établissement. Et choix fut fait de baptiser un amphithéâtre du lycée du nom d'une personnalité locale. Qui de mieux qu'un résistant pour accompagner le grand Jean-Moulin ? Et pourquoi pas... une résistante ?

Mais qui choisir ? Un jour, alors que nous nous baladions dans les rues de Pézenas, nous passâmes devant une librairie. Une affiche signalait qu'en ce jour, un livre y était dédié. Et quel livre ! Le nom du livre éclaira notre visage, le nom des mains l'ayant écrit étira nos lèvres, le nom du principal protagoniste de l'histoire illumina nos yeux. Puis, tout souriant, presque hébétés, nous sommes entrés et avons vu. Quelle vision !

Devant nous se tenait une femme. Une femme resplendissante. Une femme souriante. Une femme pleine de vie. Nous ne pouvions détacher nos yeux de cette vision qui nous sembla alors mirage. Une certaine émotion régna alors dans l'établissement à la lumière tamisée. Nous avions envie de pleurer. Pleurer non pas parce que nous étions tristes, mais parce que cela était magnifique, et si émouvant. Paulette et Mircille Delfau, sa biographe et amie, se trouvaient là. Durant une éternité qui ne sembla durer qu'une seconde, nous avons parlé, discuté, ri, et finalement nous leur avons proposé de renommer l'amphithéâtre au nom de Paulette !

Nous avons eu le plaisir et le grand honneur de rendre cet hommage à Paulette Fouchard-Ayot, de pouvoir la remercier de sa présence, mais aussi de ce qu'elle était, de ce qu'elle fit, de ce qu'elle transmit : son histoire, notre histoire, des valeurs, un sens du partage, du sacrifice et une bonté sans borne. Ce baptême n'était qu'un hommage, n'était qu'une preuve de l'amour et de l'admiration qu'on lui portait, nous élèves, mais aussi une preuve de l'amour que lui portait l'institution à laquelle appartenait ce lycée, l'Éducation Nationale, et dont elle faisait enfin partie. Elle qui se rêvait institutrice. Son nom est gravé à jamais dans l'histoire du lycée Jean-Moulin, dans celle de l'Éducation nationale, mais aussi dans mon histoire, dans notre histoire, dans celle de tous ces élèves rencontrés.

Paulette était une grande dame. De ces grandes dames qu'on ne fait plus. De ces grandes dames qu'on n'oubliera jamais. Merci à vous, Paulette Fouchard-Ayot. Vous résistez toujours.



5 septembre 2016 - Inauguration de l'amphithéâtre éponyme - Paulette Fouchard-Ayot, entourée à G. d'Armande Le Pellec Muller, rectrice d'académie et à D. de Thomas Da Costa,

Activités de la section.

L'année 2020, dans le contexte contraignant du respect des gestes barrières et de distanciation sociale imposés par la COVID 19, a vu l'annulation et le report de nombreuses manifestations.

Toutefois, quelques rencontres ou cérémonies ont pu être organisées avec les précautions d'usages.



16 janvier 2020 - Échange des vœux 2020 du secteur 6 à Lodève.



24 janvier 2020 - Échange des vœux 2020 du secteur 1 à Montpellier.



17 janvier 2020 - Cérémonie d'accueil dans la nationalité française à la préfecture de Montpellier.



2 février 2020 - 77^e anniversaire de la bataille de Stalingrad à Montpellier.



15 février 2020 - Échange des vœux 2020 du secteur 8 à Lunel.



4 juillet 2020 - Prises de fonctions de M. Michaël Delafosse nouveau maire de Montpellier.



26 juillet 2020 - En mémoire du sapeur-pompier André Jeanjean mort au feu le 25 juillet 1984 - Saint-Mathieu-de-Trévières.



27 juillet 2020 - Hommage au soldat français mort pour la France au Mali.



7 août 2020 - Remise de l'insigne de chevalier de l'ordre national du Mérite à Claude Toupain.



10 août 2020 - En mémoire du caporal Jérémy Beier, mort de ses blessures lors d'un important incendie de forêts le 10 août 2016 sur la commune de Gabian.



30 août 2020 - Cérémonie en mémoire de la libération de Montpellier et des Martyrs de la Résistance.



Actions solidaires

Souscription nationale de l'ANMONM

en faveur des bergers sinistrés de la Roya suite à la tempête Alex.

Menton et sa région TEMPÊTE ALEX

L'Ordre national du Mérite sur tous les fronts de la Roya

L'association patriotique et d'utilité publique se mobilise au niveau local, départemental et national, pour aider les bergers sinistrés et sauver le pastoralisme et l'agriculture dans la vallée

C'est une mobilisation mentonnaise qui a fait boule de neige ! Au lendemain de la tempête Alex qui a dévasté la vallée de la Roya, le président départemental – et mentonnais – de l'association de l'Ordre national du Mérite (ANMONM), François Jacquot, lançait un appel dans nos colonnes pour venir en aide aux bergers sinistrés de la vallée des Merveilles, après que l'un d'entre eux, Joseph Giordano, a disparu – emporté dans une coulée de boue, sous les yeux de son frère Armand – alors qu'il tentait de sauver son troupeau de brebis au col de Tende.

Avec le Comité local de Menton et vallée de l'ONM, et rejoint par le président national de l'association, Michel Lebon, il mettait en



Un oratoire sera installé au col de Tende pour rendre hommage au berger disparu dans les flots dévastateurs de la Roya, Joseph Giordano dit « Popsal ».

1 500 roses pour les aînés

L'ONM participe à l'opération de solidarité, lancée en ce mois de novembre, par le Rotary Club de Menton « Des roses pour la Roya ».

« Nous avons décidé d'acheter 1 500 roses, qui seront offertes le vendredi 20 novembre prochain, à tous les résidents des maisons de retraite de la Vallée, à Breil-sur-Roya, Saorge, et en priorité à Tende ! Nous souhaitons prêter également main-forte financièrement aux actions sociales de La Carif dans la vallée de la Roya. »

La section de l'ANMONM de l'Hérault a participé à hauteur de 500 euros.

de rentrée

Agenda provisoire 2021

Vendredi 18 juin : assemblée générale section Hérault - Sup Agro - Montpellier ;

Mardi 2 mars : conseil d'administration national ;

Vendredi 11 et samedi 12 juin : assemblée générale nationale - remise des prix nationaux de l'éducation citoyenne ;

Samedi 3 juillet : remise des prix du département de l'Hérault 2020-2021, du civisme, de l'éducation à la citoyenneté et de l'engagement citoyen - KIASMA - Castelnau-le-Lez ;

Samedi 25 septembre : soirée de gala de La Bleue - Pasino de La-Grande-Motte ;

Vendredi 3 décembre : Conférence des présidents – 58^e anniversaire de la création de l'ONM – remise des prix nationaux du civisme et engagement citoyen - Paris ;

Samedi 11 décembre : Commémoration de la création de l'ordre national du Mérite - remise des diplômes aux JSP, lauréats du prix de l'engagement citoyen 2020-2021 - stèle du général de Gaulle - Montpellier.

Les textes et les photographies publiés n'engagent que leurs auteurs. Cela suppose que ces derniers possèdent les autorisations éventuellement nécessaires à leur diffusion comme tous les accords pour une reproduction libre de droit. Toute reproduction, même partielle, réalisée sans autorisation préalable est illicite (article L122-4 du code de la propriété intellectuelle).

Cette brochure d'information est réalisée par la section de l'ANMONM Hérault et elle est destinée à ses membres. Elle ne peut être vendue.

Directeur de rédaction et de publication : Yvan Marcou - 04 67 44 03 76 - y.marcou@anmonm.org

Rédacteur en chef, réalisation graphique et coordination générale : Yvan Marcou

Rédactrice en chef déléguée : Martine Bédès

Credits photographiques : Yvan Marcou - Jean-Claude Salvador - Jacques Vanel - Alex Bédès

Relecture : Martine Bédès

Imprimerie : RCS Paris 491040549



Détail de la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides - Paris - DR photographie Yvan Marcou

**Le président de la section Hérault,
les membres du comité,
les délégués des secteurs géographiques
et l'ensemble des compagnons,
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021.**

section.34@anmonm.org